

Le paysage, l'él.u.e et le projet local

Comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire

Dans un contexte d'évolution croissante des responsabilités incombant aux élus communaux, la dimension paysagère des projets d'aménagement et de développement des territoires est devenue centrale.

Que ce soit au travers de la délivrance des autorisations d'urbanisme (ex : choix de couleur d'une façade, implantation d'antenne relais, etc.), de la planification territoriale (ex : extension urbaine, implantation des zones d'accélération des énergies renouvelables, etc.) ou de la préservation du patrimoine local et de l'environnement, la responsabilité des élus locaux est fondamentale dans la fabrique des paysages et contribue fortement à la qualité du cadre de vie.

Objectifs

- Mieux prendre en compte le paysage dans les projets locaux et les arbitrages concernant le territoire,
- Identifier la responsabilité de l'él.u dans la fabrique du paysage local
- Avoir la capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage de mon territoire.

Experts

Professionnels et acteurs du paysage

Formatrice - formateur

Paysagiste, architecte et urbaniste

Partenaires

- Ministère de Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- Association des Maires de France
- Fédération Nationale des CAUE



Contenu de la formation

Première journée - Prendre conscience / Comprendre le paysage

- Approche théorique de la notion de paysage, des compétences des élus locaux,
- Lecture paysagère collective,
- Visite de réalisations.

Deuxième journée - Identifier les ingénieries, outils et données / Agir sur le paysage

- Approche des outils, données et de l'ingénierie à disposition pour agir sur le paysage,
- Exercices pratiques,
- Visite de réalisations.

Modalités pédagogiques

Méthode

Le parcours pédagogique proposé en vue d'acquérir des notions et compétences sur le paysage est basé sur une présentation théorique de la notion de paysage ponctuée d'exercices de mise en pratique en groupe, ainsi que des visites de réalisations sur le territoire alsacien.

Des intervenants acteurs et professionnels du paysage viendront également compléter la formation dispensée avec leurs compétences. Les modalités d'animation feront intervenir des experts et des professionnels par demi-journée.

Compétences développées

- Comprendre et identifier les éléments du paysage de sa commune
- Anticiper les conséquences des décisions sur le paysage local
- Savoir mobiliser les bons outils et les bonnes expertises en paysage

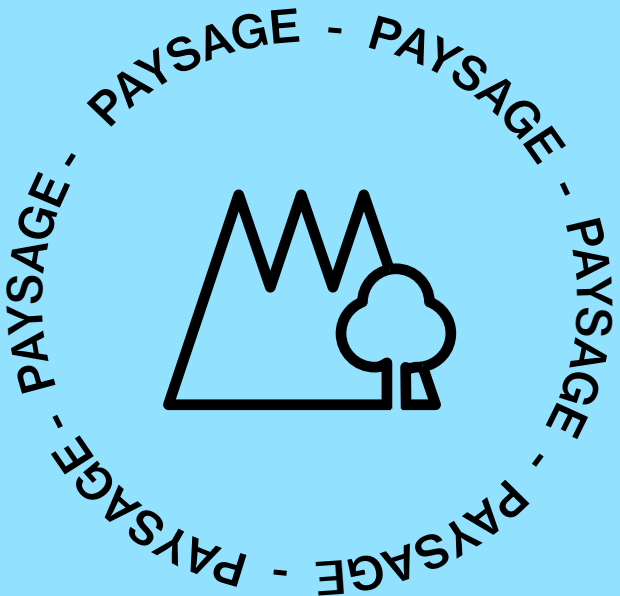
Évaluation

À l'issue de chaque demi-journée, un temps de bilan collectif sera réalisé pour vérifier avec les stagiaires leurs acquis vis-à-vis des objectifs.

Un questionnaire d'évaluation de formation sera proposé aux stagiaires à l'issue des deux journées.

Supports

Les références, un livret Ressources récapitulant toutes les notions vues en formation ainsi qu'une bibliographie seront remis à chaque candidat.



Infos Pratiques

Public visé

Élus locaux (maires, adjoints en charge des questions en lien avec le territoire, la construction, l'urbanisme, les équipements, le commerce, le tourisme, l'industrie...)

Lieu de formation : Alsace

Les détails seront donnés aux participants lorsqu'ils seront inscrits.

Durée : 2 journées de 7h00

Horaires : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Modalités d'accès : L'inscription s'effectue en ligne sur le site du CAUE d'Alsace.

L'inscription doit être finalisée 10 jours avant le début de la formation.

Formation gratuite

Nombre de participants : Le nombre de participants est limité à 15 personnes afin que la formation soit dispensée dans les conditions optimales d'échanges nécessaire à l'apprentissage.

Pré-requis : aucun.



Contact :
Tel +33 (0) 3 88 15 02 30
Mail : caue@caue-alsace.com
Site web : www.caue-alsace.com

Nous suivre : [in](#) [f](#) [@](#) [it!](#) [▶](#)